

Octobre 2011

Rapport de Mission
Août * Septembre *
2011



Formons Une Famille

Pour que ça se poursuive...

Sommaire :

Pour que ça se poursuive :
le but d'une mission dans les différents pays d'origine

- **Les délais d'adoption :**
prédiction impossible.
- **Les points saillants,** d'un pays à l'autre

De façon régulière, nous allons en mission dans les pays avec lesquels nous collaborons. Ces missions ont certes pour but de recueillir des informations nécessaires à la poursuite de nos activités, mais elles sont toutes aussi cruciales pour le maintien de nos relations avec les différents intervenants.

Les informations que nous y recueillons sont souvent d'ordre général ou administratif et aident la Société à mieux guider les parents vers la réussite de leur projet d'adoption.

Lors de nos missions et aussi à travers de chacune de nos actions, nous travaillons continuellement dans le meilleur intérêt des enfants. Notre souhait le plus sincère ? Trouver une famille aux enfants dans le besoin.

Nous espérons que ce rapport de mission puisse vous démontrer de façon plus concrète, le travail continu de la Société Formons une Famille, de ces membres bénévoles et de toute son équipe dévouée à la cause.

Bonne lecture à tous !



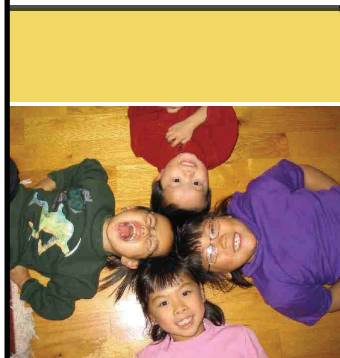
20
ans
d'histoire de vie
et d'amour



Vue sur....

République populaire de Chine	2
Royaume du Cambodge	2
République des Philippines	3
République Socialiste du Vietnam	4

Les délais d'adoption



Il nous est impossible de prédire les délais d'attente pour les parents en attente d'adoption, peu importe le pays dans lequel ils ont posé leur demande d'adoption. Depuis les dernières années, les possibilités d'adoption pour les parents adoptants semblent dimi-

nuer, ainsi, la période d'attente s'allonge, c'est l'effet des vases communicants. Nos différentes missions ne servent pas principalement à évaluer le temps d'attente car ni même les autorités des pays d'origine ne peuvent le déterminer avec certitude.

Vue sur la République populaire de Chine



Deux missions ont été réalisées au cours des derniers mois. L'organisme a rencontré le directeur général, Monsieur ZHANG Shifeng, ainsi que les directrices adjointes, afin d'échanger sur les efforts du **CCCWA—China Centre for Children's Welfare and Adoption** pour favoriser les processus d'adoption nationale et internationale.



Le **CCCWA** a effectué de nombreuses visites dans les provinces afin de mieux outiller les directions provinciales du ministère des Affaires civiles pour qu'elles puissent répondre plus rapidement aux besoins des enfants qui ont besoin de familles permanentes. Le **CCCWA** est sensible aux délais pour la réalisation de cet objectif.

« Les échanges ont aussi porté sur les délais d'attente entre le dépôt du dossier des adoptants internationaux... »

Les échanges ont aussi porté sur les délais d'attente entre le dépôt du dossier des adoptants internationaux et le jumelage d'un enfant (sans besoins particuliers). Bien que le **CCCWA** souhaite que ces délais soient beaucoup plus courts, il ne peut pas prévoir le nombre d'enfants en santé qui seront abandonnés et qui ne trouveront pas de famille permanente en République populaire de Chine, et donc qui pourraient alors être jumelés aux dossiers soumis pour une adoption internationale.

Dans le but de trouver des familles pour les enfants avec des besoins particuliers, la Société collabore étroitement avec le **CCCWA** sur le placement d'enfants ayant des particularités (problèmes de santé, handicaps, maladies variées). Notre Société travaille activement à trouver des parents puisqu'il est dans le meilleur intérêt de ces enfants qu'ils soient placés rapidement dans une famille permanente.

Vue sur le Royaume du Cambodge



La nouvelle loi d'adoption ayant été adoptée en décembre 2009, les adoptions internationales devaient reprendre le 1 avril 2011. Toutefois, les autorités du Cambodge ont décidé, suite aux recommandations de divers organismes dont UNICEF, de reporter cela au 1 avril 2012.

Afin de bien entreprendre ces nouvelles procédures, l'Autorité centrale du Royaume du Cambodge a décidé d'organiser une semaine de séminaires traitant de la mise en application de la loi et donc de la reprise des adoptions. Notre organisme a donc participé à cette semaine de rencontres qui s'est tenue du 12 au 16 septembre dernier.

Plusieurs démarches doivent être réalisées au cours des prochains mois :

- Avoir une entente entre le gouvernement du Cambodge et le SAI/Gouvernement du Canada, sur le nombre d'organismes d'adoption;
- L'organisme pourra ensuite soumettre sa demande d'accréditation à l'autorité centrale du Cambodge;
- La société doit avoir un représentant Khmer habitant le Cambodge et y établir un bureau;
- Le Cambodge va probablement établir un nombre maximum d'organismes d'adoption internationaux accrédités, ainsi qu'un quota d'adoptions pour chaque organisme.
- Une mission aura lieu en novembre prochain et devrait permettre de préparer notre demande d'accréditation. Toutefois, la concrétisation de cette demande dépendra si le SAI et le Gouvernement du Canada pourront s'entendre entre eux et avec le Gouvernement du Cambodge (entente bilatérale sur le nombre d'organismes).

Vue sur la République des Philippines



À tous les deux ans, l'autorité centrale d'adoption des Philippines (**ICAB-InterCountry Adoption Board**) et l'association des orphelinats des Philippines (ACCAP-Association of Child Caring Agencies of the Philippines), organisent une conférence internationale.



« ..des visites dans plusieurs orphelinats de la région de Manille. »

La Société a participé à ces trois jours d'échanges et de discussion. De plus, la Société a effectué, avec la nouvelle conseillère du Secrétariat à l'adoption internationale du Québec, des visites dans plusieurs orphelinats de la région de Manille. Notre représentant a également organisé et participé à une rencontre avec la nouvelle personne responsable des dossiers d'adoption à l'ambassade du Canada aux Philippines.

Un lien vers les données statistiques obtenues de la part d'ICAB se retrouve ci-après. Notons toutefois, que les statistiques comprennent aussi l'adoption famille (enfants avec liens de sang). Cela influence aussi les statistiques en ce sens que les adoptions familles concernent davantage les enfants plus âgés que 2 ans. Nous recommandons donc de la prudence dans l'interprétation des données contenues dans ces statistiques. Ces données ne peuvent être extrapolées pour déterminer le nombre d'adoptions d'enfants philippins que réalisera La Société Formons une Famille au cours des prochains mois ou des prochaines années.

Lien vers des [statistiques intéressantes](#). Source : *11th Global Consultation on Child Welfare Services, août 2011.*

Les points saillants / mission du mois d'août 2011

- L'application de la nouvelle loi pour déclarer libre pour l'adoption un enfant sans antécédents sociobiologiques connus, en vigueur depuis deux ans, demeure laborieuse. Tous les dossiers des Philippines sont traités par le bureau du DSWD —Department of Social Welfare and Development— de la capitale nationale. Les bureaux régionaux doivent préparer les dossiers des enfants abandonnés sans parents connus. Depuis deux ans, peu de dossiers avaient été traités complètement. Toutefois, depuis les dernières élections présidentielles, la nouvelle Secrétaire d'État (ministre du DSWD) nommée par le Président Aquino, a mis une priorité sur cette question de déclaration administrative d'adoptabilité. Ceci est très encourageant, car des efforts plus soutenus sont maintenant déployés et nous commençons à voir les résultats. Plusieurs enfants attendaient dans les orphelinats et ne pouvaient pas être adoptés, soit nationalement ou au niveau international, car leur statut n'était pas déterminé. Nous croyons qu'au cours des prochains mois, plusieurs dossiers d'enfants devraient être traités.
- ICAB n'a pas levé le moratoire sur les demandes d'adoption pour des enfants de moins de 2 ans. Il semble toutefois qu'à ce jour, environ 50% des dossiers approuvés en attente d'un enfant âgé de moins de 2 ans aurait été jumelé (tous pays d'accueil confondus).
- ICAB n'a pas fait de déclaration particulière quant aux délais d'attente. Le temps d'attente serait donc toujours évalué entre 2 à 3 ans. Veuillez consulter notre site internet, page « Philippines », rubrique « Traitement des dossiers par l'autorité centrale » pour en savoir davantage quant à la façon dont les dossiers d'enfants sont apparentés aux dossiers des parents.
- ICAB souhaite réduire le délai d'attente entre l'acceptation du dossier des adoptants postulants et le jumelage. L'objectif est de le ramener à moins de 2 ans. Dans ce contexte, tous les organismes qui avaient soumis plus de 10 dossiers à chaque année au cours des trois dernières années (ce qui est notre cas), ne peuvent soumettre de nouveaux dossiers. ICAB n'a pas donné d'indication quant au moment où ce moratoire pourrait être levé. L'hypothèse la plus probable est que ce moratoire pourrait être levé lorsque le délai d'attente sera de moins de deux ans.
- ICAB continue à prioriser le jumelage pour les dossiers approuvés durant le dernier semestre de 2008.



Vue sur la République socialiste du Vietnam

La nouvelle loi d'adoption du Viêt Nam est en vigueur depuis le 1 janvier 2011. Cette loi inverse en quelque sorte les procédures, car maintenant les dossiers des adoptants sont acceptés par l'autorité centrale (DA-Département d'Adoption) du ministère de la Justice AVANT que ne survienne le jumelage. Nos missions et nos discussions ont permis de constater les éléments suivants :

- Lorsque nous avons reçu au Québec Monsieur Binh, le directeur du DA, en avril-mai dernier, il espérait que les premiers dossiers des adoptants puissent être jumelés en juin 2011. Toutefois, les dossiers des enfants ne furent pas soumis au DA comme il était attendu. Les services judiciaires des provinces et villes ont travaillé lentement avec ces nouvelles procédures et façons de faire, voulant s'assurer que tout soit parfait. Par conséquent, peu de dossiers d'enfants furent soumis au DA.
- Selon les dernières informations que nous avons, les premiers dossiers pourraient être jumelés en octobre 2011. Les dossiers des enfants ne proviendraient cependant pas du centre du Viêt Nam, région où nous travaillons depuis plusieurs années. **Il nous est impossible de déterminer si quelques uns de ces premiers dossiers seront attribués à notre organisme ou non.**
- Rappelons quelques faits : lorsque des dossiers d'enfants sont déclarés libres pour l'adoption internationale (aucune famille n'a pu être trouvée au Viêt Nam), le DA envoie des dossiers d'adoptants aux services judiciaires d'où proviennent ces enfants. Normalement, le DA enverra plus de dossiers de parents qu'il n'y aura de dossiers d'enfants, permettant ainsi aux services judiciaires de faire un choix et de soumettre ses recommandations au DA. Le DA approuvera ou refusera les recommandations. Après l'approbation finale, le DA envoie à l'organisme la proposition de l'enfant afin que celle-ci soit présentée à la famille concernée. Notre hypothèse est que les services judiciaires vont probablement recommander des familles provenant des organismes connus. Éventuellement, tous les autres dossiers seront jumelés lorsque des enfants seront déclarés adoptables, mais ce ne serait pas en ordre chronologique systématiquement.
- Nous avons aussi constaté que peu d'enfants sont actuellement pris en charge par les orphelinats que nous connaissons. Nous avons interrogé les orphelinats, leur demandant pourquoi si peu d'enfants se retrouvaient sous leur responsabilité. Les directions des orphelinats se sont montrées très prudentes. Premièrement, ils ne reçoivent plus de financement comme par le passé. Ils indiquent qu'ils n'ont pas les fonds pour bien prendre soin des enfants (personnel) et pour les nourrir adéquatement et leur offrir les services de santé requis. Ils refusent donc de les accueillir, faute de fonds. Rappelons que selon les règles de la loi, les organismes d'adoption ne peuvent plus financer directement les orphelinats.
- Nous avons tenté de savoir ce qui arrive à tous ces enfants abandonnés. Où sont-ils maintenant ? Les orphelinats n'ont pu nous renseigner ou nous éclairer. Des hypothèses sont qu'ils sont pris en charge par les hôpitaux ou se retrouvent dans les pagodes.



« ... les premiers dossiers pourraient être jumelés en octobre 2011. »



- Puisque notre organisme a été sélectionné pour participer au projet d'adoption d'enfants avec des besoins particuliers de la région du centre du Viêt Nam, nous espérons que prochainement ces enfants pourront avoir une famille permanente au Québec.
- Chaque organisme d'adoption accrédité (Société Formons une Famille a soumis sa demande d'accréditation) aura un quota du nombre d'adoptions par année. Ce quota serait établi en 2012, mais la date n'est pas encore déterminée. Ce quota sera basé sur le nombre moyen d'adoptions par agence au cours des trois années antérieures à l'adoption de la nouvelle loi.